

| Activité n°                      | Description                                    |   | 2016<br>Point de départ de la modélisation | 2050<br>Scénario des activités planifiées (SAP) :<br>Densification de 60 %  | 2030<br>Hypothèses, intrants et interventions nécessaires          | 2050<br>Hypothèses, intrants et interventions nécessaires          |
|----------------------------------|--|---|--|---|--|--|
| <b>Profils démographiques</b>    |  |   |  |   |  |  |
| 1a                               | Population                                     |   | 969,318                                    | Projection préliminaire de la croissance d'après le scénario 2f (Sc Imm MOF ON) fourni par le service des Recherches et prévisions de la Ville d'Ottawa et extrapolation linéaire après 2046<br><br>Hypothèses du nombre de PPL par sous-secteur et par type d'habitation pour les nouveaux logements; données fournies par Ottawa. | 1,219,860  | 1,500,664  |
| 1b                               | Contexte de l'emploi                           |   | 630,181                                    | Projection préliminaire de la croissance d'après le scénario 2f (Sc Imm MOF ON) fourni par le service des Recherches et prévisions de la Ville d'Ottawa et extrapolation linéaire après 2046  | 722,501  | 910,638  |
| <b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b> |  |   |  |   |  |  |
| 1c                               | Logements                                      |   | 385,074                                    | 2046<br>nouveaux logements : 194 812<br>Anciens logements : 385 074   | Nouveaux logements : 104 674<br>Logements existants : 385 074      | Nouveaux logements : 224 059<br>Anciens logements : 385 074        |
| 1d                               | Superficie non résidentielle (m <sup>2</sup> ) |   | 23,697,909                                 | 2046<br>Nouveaux logements : 8 307 487<br>Logements existants : 23 600 327  | Nouveaux logements : 2 950 075<br>Logements existants : 23 600 327 | Nouveaux logements : 9 881 102<br>Logements existants : 23 600 327 |
| 2                                | Répartition spatiale                           | Énergie thermique et électrique évitée et énergie consommée pour le transport et évitée | Implantation géographique actuelle         | 60 % des nouveaux logements consacrés à la densification dans les secteurs d'ici 2046 (harmoniser le plan de croissance avec une partie de l'expansion urbaine); secteurs exacts à déterminer.<br><br>Croissance de l'emploi par zone fournie par Ottawa; scénario « Sc2 – Expansion incrémentielle ».                              | Aucune autre croissance du périmètre urbain au-delà du SAP         | Aucune autre croissance du périmètre urbain au-delà du SAP         |

| Activité n°   | Description  |  | 2016<br>Point de départ de la modélisation   | 2050<br>Scénario des activités planifiées (SAP) :<br>Densification de 60 %  | 2030<br>Hypothèses, intrants et interventions nécessaires  | 2050<br>Hypothèses, intrants et interventions nécessaires   |
|---|--|--|--|---|--|---|
| <b>BÂTIMENTS</b>  |  |  |  |   |  |   |
| <b>Nouveaux bâtiments – Codes et normes du bâtiment</b> |  |  |  |   |  |   |
| 3   | Taille des logements   | Accroître l'intensité de l'utilisation des nouveaux logements.               | Maisons individuelles : 223 m2<br>Habitations jumelées : 159 m2<br>Maisons en rangée : 147 m2<br>Appartements : 104 m2 | Maintien de la taille des logements de 2016   | Maintien de la taille des logements de 2016  | Maintien de la taille des logements de 2016   |
| 4   | Éventail des bâtiments   | Énergie thermique et électrique évitée                                       | Maisons individuelles : 45 %<br>Habitations jumelées : 7 %<br>Maisons en rangée : 21 %<br>Appartements : 27 %          | Affectation aux types de logements d'après les hypothèses de 60 % de densification d'ici 2046 selon les services de Recherches et prévisions de la Ville d'Ottawa et d'après l'extrapolation linéaire après 2046<br><br>Parts des nouveaux logements d'ici 2046<br>Maisons individuelles : 31 %<br>Logements doubles : 4 %<br>Rangées : 37 %<br>Appartements : 28 % | Maintien de la répartition selon le SAP  | Maintien de la répartition selon le SAP   |
| 5   | Efficiency des logements neufs   | Énergie thermique et électrique évitée                                       | Code du bâtiment de 2012   | Amélioration de 10 % tous les cinq ans pour les bâtiments neufs   | S.O. – Activité annulée et remplacée par l'activité 6  | S.O. – Activité annulée et remplacée par l'activité 6   |
| 6   | Logements à consommation nette de zéro                                     | Énergie thermique et électrique évitée (relativement à l'installation de PP) | S.O.   | Économies de 2016 constantes  | Hausse du pourcentage de bâtiments neufs à consommation d'énergie nette de zéro : 100 % en 2030  | 100 % des nouveaux bâtiments ont une consommation nette d'énergie de zéro après 2030  |
| 7   | Nouveaux bâtiments commerciaux   | Énergie thermique et électrique évitée                                       | Code du bâtiment de 2012   | Amélioration de 10 % tous les cinq ans pour les nouveaux bâtiments  | Application des cibles de la Norme d'aménagement des immeubles très performants selon le même calendrier que celui qui est utilisé actuellement à Toronto, jusqu'en 2030 | Respecter la cible pour 2030  |
| <b>Bâtiments existants – Réaménagement</b>              |  |  |  |   |  |   |
| 8   | Réaménagement des anciens logements (avant 1980)                           | Énergie thermique et électrique évitée                                       | S.O.; taux de rénovation annuelle estimatif de 1 %.  | Pas d'autres travaux de réaménagement   | Relever le taux des réaménagements à 27 % de tous les logements d'ici 2030; réaliser des économies thermiques de 70 %; économies d'électricité de 30 %.                  | Relever le taux des réaménagements à 98 % de tous les logements d'ici 2040; réaliser des économies thermiques de 70 %; économies d'électricité de 30 %. |
| 9   | Réaménagement des logements plus récents (après 1980)                      | Énergie thermique et électrique évitée                                       | S.O.; taux de rénovation annuelle estimatif de 1 %.  | Pas d'autres travaux de réaménagement   | Relever le taux des réaménagements à 27 % de tous les logements d'ici 2030; réaliser des économies thermiques de 70 %; économies d'électricité de 30 %.                  | Relever le taux des réaménagements à 98 % de tous les logements d'ici 2040; réaliser des économies thermiques de 70 %; économies d'électricité de 30 %. |
| 10  | Réaménagement des petits bâtiments commerciaux et à usage de bureaux       | Énergie thermique et électrique évitée                                       | S.O.; taux de rénovation annuelle estimatif de 1 %.  | Pas d'autres travaux de réaménagement   | Relever le taux des réaménagements à 27 % de tous les logements d'ici 2030; réaliser des économies thermiques de 60 %; économies d'électricité de 30 %.                  | Relever le taux des réaménagements à 98 % de tous les logements d'ici 2040; réaliser des économies thermiques de 60 %; économies d'électricité de 30 %. |
| 11  | Réaménagement des bâtiments commerciaux, à usage de bureaux et industriels | Énergie thermique et électrique évitée                                       | S.O.; taux de rénovation annuelle estimatif de 1 %.  | Pas d'autres travaux de réaménagement   | 27 % du parc immobilier existant sont réaménagés d'ici 2030; économies moyennes de 50 %.   | 95 % du parc immobilier existant sont réaménagés d'ici 2040; économies moyennes de 50 %.  |
| 12  | Réaménagement des bâtiments municipaux                                     | Énergie thermique et électrique évitée                                       | S.O.   | Économies actuelles constantes  | 27 % des bâtiments municipaux existants sont réaménagés pour des émissions nettes de zéro d'ici 2030   | 99 % des bâtiments municipaux existants sont réaménagés pour des émissions nettes de zéro d'ici 2040  |
| 13  | Réaménagement des bâtiments fédéraux                                       | Énergie thermique et électrique évitée                                       | S.O.   | Économies de 15 % dans le chauffage et la climatisation de 50 % des bâtiments d'ici 2030 et 15 % pour les autres bâtiments d'ici 2050   | S.O. – Activité annulée et remplacée par l'activité 11   | S.O. – Activité annulée et remplacée par l'activité 11  |

| Activité n°                     | Description  |                             | 2016<br>Point de départ de la modélisation   | 2050<br>Scénario des activités planifiées (SAP) :<br>Densification de 60 %              | 2030<br>Hypothèses, intrants et interventions nécessaires  | 2050<br>Hypothèses, intrants et interventions nécessaires  |
|---------------------------------|--|-----------------------------|--|---|--|--|
| <b>Équipement des bâtiments</b> |  |                             |  |   |  |  |
| 14A                             | Thermopompes résidentielles dans les bâtiments existants de faible hauteur | Combustible-basculement     | Aucune thermopompe; consommation de gaz naturel de 15 281 TJ pour le chauffage des locaux.           | Consommation de 2016 maintenue jusqu'en 2050  | 117 209 thermopompes installées d'ici 2030<br>(72 %/28 % air/sol)  | 255 808 thermopompes installées d'ici 2050<br>(72 %/28 % air/sol)  |
| 14B                             | Thermopompes résidentielles dans les bâtiments neufs de faible hauteur     | Combustible-basculement     |  | Consommation de 2016 maintenue jusqu'en 2050  | 47 451 thermopompes installées d'ici 2030<br>(77 %/23 % air/sol)   | 158 883 thermopompes installées d'ici 2050<br>(77 %/23 % air/sol)  |
| 15A                             | Thermopompes d'appartements dans les bâtiments existants                   | Combustible-basculement     | Aucune thermopompe; consommation de gaz naturel de 1 949 TJ pour le chauffage des locaux.            | Consommation de 2016 maintenue jusqu'en 2050  | 44 322 thermopompes installées d'ici 2030<br>(72 %/28 % air/sol)   | 82 728 thermopompes installées d'ici 2050<br>(72 %/28 % air/sol)   |
| 15B                             | Thermopompes d'appartements dans les bâtiments neufs                       | Combustible-basculement     |  | Consommation de 2016 maintenue jusqu'en 2050  | 19 663 thermopompes installées d'ici 2030<br>(77 %/23 % air/sol)   | 62 931 thermopompes installées d'ici 2050<br>(77 %/23 % air/sol)   |
| 16A                             | Thermopompes commerciales dans les bâtiments existants                     | Combustible-basculement     | Aucune thermopompe; consommation de gaz naturel de 12 552 TJ pour le chauffage des locaux.           | Consommation de 2016 maintenue jusqu'en 2050  | 38 % de la charge thermique assurée par les thermopompes d'ici 2030  | 73 % de la charge thermique assurée par les thermopompes d'ici 2050  |
| 16B                             | Thermopompes commerciales dans les bâtiments neufs                         | Combustible-basculement     |  | Consommation de 2016 maintenue jusqu'en 2050  |  |  |
| 42                              | Chauffe-eau électriques dans les bâtiments résidentiels et commerciaux     | Combustible-basculement     | 8 628 TJ de gaz naturel consommé pour le chauffage de l'eau  | Consommation de 2016 maintenue jusqu'en 2050  | Bâtiments résidentiels :<br>331 660 chauffe-eau électriques sur demande d'ici 2030<br><br>Bâtiments non résidentiels :<br>41 % de la charge thermique de l'eau assurée par des chauffe-eau électriques d'ici 2030            | Bâtiments résidentiels :<br>516 913 chauffe-eau électriques sur demande d'ici 2050<br><br>Bâtiments non résidentiels :<br>63 % de la charge thermique de l'eau assurée par des chauffe-eau électriques d'ici 2050            |
| <b>PRODUCTION D'ÉNERGIE</b>     |  |                             |  |   |  |  |
| <b>Énergie solaire</b>          |  |                             |  |   |  |  |
| 17                              | Panneaux PV résidentiels   | Production d'énergie locale | 72 kW  | Capacité assurée par Hydro One et Hydro Ottawa; aucune capacité supplémentaire ajoutée. | 174 MW d'ici 2030<br>facteur de capacité = 15 %  | 320 MW d'ici 2050<br>facteur de capacité = 15 %  |
| 18                              | Panneaux PV commerciaux  | Production d'énergie locale | 584 kW   | Capacité assurée par Hydro One et Hydro Ottawa; aucune capacité supplémentaire ajoutée. | 400 MW d'ici 2030<br>facteur de capacité = 15 %  | 740 MW d'ici 2050<br>facteur de capacité = 15 %  |
| 19                              | Panneaux PV à l'échelle des services publics                               | Production d'énergie locale | S.O.   | Capacité assurée par Hydro One et Hydro Ottawa; aucune capacité supplémentaire ajoutée. | 70 MW d'ici 2030<br>facteur de capacité = 15 %   | 140 MW d'ici 2050<br>facteur de capacité = 15 %  |
| <b>Énergie hydroélectrique</b>  |  |                             |  |   |  |  |
| 20                              | Hydroélectricité   | Production d'énergie locale | 6 780 TJ/260 MW  | Aucune capacité supplémentaire ajoutée  | 18 MW d'ici 2030<br>facteur de capacité = 70 %   | 36 MW d'ici 2050<br>facteur de capacité = 70 %   |
| <b>Biogaz</b>                   |  |                             |  |   |  |  |
| 21                              | Biogaz des zones rurales et des eaux usées                                 | Production d'énergie locale | Opérations agricoles actuelles produisant de l'électricité dans le cadre de contrats provinciaux TRG | Aucune capacité supplémentaire ajoutée  | 6 MW<br>2030 : 1/2 production d'électricité et 1/2 GNR   | 6 MW<br>2030 : 1/2 production d'électricité et 1/2 GNR<br>2040 : Toutes la production assurée par le GNR   |
| <b>Énergie éolienne</b>         |  |                             |  |   |  |  |
| 23                              | Énergie éolienne   |                             | S.O.   | Capacité 2016 existante constante jusqu'en 2050   | 1609 MW d'ici 2030<br>facteur de capacité = 30 %   | 3218 MW d'ici 2050<br>facteur de capacité = 30 %   |
| <b>Energy storage</b>           |  |                             |  |   |  |  |
| 24                              | Augmentation du stockage de l'énergie                                      |                             | Capacité installée de <1 MW  | Aucun stockage supplémentaire   | Stockage de 310 MW d'ici 2030<br>Stockage suffisant pour réduire le contingentement de la production des énergies renouvelables, qui passe de 90 % à 85 %<br><br>Activité comprise dans l'ensemble des activités 17-20 et 23 | Stockage de 612 MW d'ici 2050<br>Stockage suffisant pour réduire le contingentement de la production des énergies renouvelables, qui passe de 90 % à 85 %<br><br>Activité comprise dans l'ensemble des activités 17-20 et 23 |

| Activité n°                                   | Description  |   | 2016<br>Point de départ de la modélisation  | 2050<br>Scénario des activités planifiées (SAP) :<br>Densification de 60 %   | 2030<br>Hypothèses, intrants et interventions nécessaires   | 2050<br>Hypothèses, intrants et interventions nécessaires   |
|---|--|---|---|--|---|---|
| <b>District energy</b>                        |  |   |   |  |   |   |
| 22  | Réseaux d'énergie des quartiers (sauf le gouvernement fédéral)         |   | Université d'Ottawa seulement   | Capacité d'énergie des quartiers existante de 2016 constante jusqu'en 2050   | Aucune maison servie par le réseau élargi d'énergie des quartiers d'ici 2030<br><br>3 027 513 m2 de superficie non résidentielle servis par le réseau élargi d'énergie des quartiers d'ici 2030   | 80 % des bâtiments commerciaux existants; 80 % des appartements; 15 % des bâtiments résidentiels : 100 % du réseau faibles en carbone (énergie géothermique).<br><br>23 394 maisons servies par le réseau élargi d'énergie des quartiers d'ici 2050<br>4 765 441 m2 de superficie résidentielle servis par le réseau élargi des quartiers d'ici 2050  |
| 22B   | Réseaux fédéraux d'énergie des quartiers                               |   | 1 673 TJ d'énergie fournie  | 1 673 TJ d'énergie fournie   | Réseaux fédéraux d'énergie des quartiers convertis à l'énergie géothermique d'ici 2040<br><br>1 311 766 m2 de superficie servis par les réseaux fédéraux d'énergie des quartiers d'ici 2030   | Réseaux fédéraux d'énergie des quartiers convertis à l'énergie géothermique d'ici 2040<br><br>3 325 612 m2 de superficie servis par les réseaux fédéraux d'énergie des quartiers d'ici 2050   |
| <b>Transformation de l'électricité en gaz</b> |  |   |   |  |   |   |
| 39  | Transformation de l'électricité en gaz                                 | Il n'y a pas de transformation de l'électricité en gaz à l'heure actuelle à Ottawa. | Néant   | Néant  | 2030 : 865 TJ d'hydrogène produit à 70 % d'efficacité; la moitié de la chaleur perdue est utilisée. L'hydrogène produit est injecté dans les gazoducs de gaz naturel. L'hydrogène peut déplacer à concurrence de 15 % du gaz naturel en volume. La production d'hydrogène est limitée à la quantité de gaz naturel utilisée dans ce scénario  | À partir de 2040 : 95 TJ d'hydrogène produit à 80 % d'efficacité; la moitié de la chaleur perdue est utilisée. En 2030, même si ce n'est pas modélisé, l'énergie convertie au méthane sera considérée comme un moyen de maintenir la production gazière.  |
| <b>TRANSPORTS</b>                             |  |   |   |  |   |   |
| <b>Transports en commun</b>                   |  |   |   |  |   |   |
| 25  | Expansion des transports en commun                                     | Énergie de transport évitée   | 12 % : déplacements internes; 11 % : déplacements extrants; 25 % : déplacements intrants.   | Achèvement de la Ligne de la Confédération et de la Ligne Trillium – phases 1 et 2   | La fréquence du TLR augmente toutes les 1,5 minute. Les vitesses du TCRA augmentent de 20 % dans les voies réservées aux autobus (à l'heure actuelle, toutes les 5 minutes aux heures de pointe) et toutes les 7,5 minutes pour la fréquence hors des heures de pointe (actuellement, toutes les 15 minutes hors des heures de pointe).<br><br>Expansion du réseau de transport en commun pour tenir compte du « Concept de réseau de transport en commun » plutôt que du « Réseau de transport en commun abordable » | La fréquence du TLR augmente toutes les 1,5 minute. Les vitesses du TCRA augmentent de 20 % dans les voies réservées aux autobus (à l'heure actuelle, toutes les 5 minutes aux heures de pointe) et toutes les 7,5 minutes pour la fréquence hors des heures de pointe (actuellement, toutes les 15 minutes hors des heures de pointe).<br><br>Expansion du réseau de transport en commun pour tenir compte du « Concept de réseau de transport en commun » plutôt que du « Réseau de transport en commun abordable » |
| 26  | Électrification des transports en commun                               | Combustible-basculement   | S.O.  | Électrification à 100 % d'ici 2050   | Tous les véhicules de transport ferroviaire et routier de passagers sont électrifiés/sans émission d'ici 2030. Véhicules auxiliaires : 60 % à émission zéro d'ici 2030.   | Tous les véhicules de transport ferroviaire et routier de passagers restent électrifiés/sans émission à partir de 2030. Les véhicules auxiliaires sont électrifiés/sans émission en 2040 et le restent par la suite.  |
| <b>Transport actif</b>                        |  |   |   |  |   |   |
| 27  | Augmentation/ amélioration de l'infrastructure cyclable et piétonnière | Énergie de transport évitée   | 12 % : déplacements internes; 11 % : déplacements extrants; 25 % déplacements intrants.<br><br>Parts modales sur 24 heures<br>Voitures : 73,80 %<br>Transports en commun : 12,20 %<br>Piétons : 10,10 %<br>Cyclistes : 3,80 % | Parts modales du transport actif dans les zones O-D dans les données du modèle de 2011 et de 2031<br><br>Parts modales sur 24 heures d'ici 2050<br>Voitures : 68,10 %<br>Transports en commun : 16,50 %<br>Piétons : 11,70 %<br>Cyclistes : 3,70 % | Les parts modales passent à 50 % pour le potentiel piétonnier et cycliste par rapport aux véhicules et à la conduite automobile. Utiliser 2 km pour les piétons et 5 km pour les cyclistes.<br><br>Parts modales sur 24 heures d'ici 2030<br>Voitures : 58 %<br>Transports en commun : 20 %<br>Piétons : 14 %<br>Piétons : 8 %  | Les parts modales passent à 50 % pour le potentiel piétonnier et cycliste par rapport aux véhicules et à la conduite automobile. Utiliser 2 km pour les piétons et 5 km pour les cyclistes.<br><br>Parts modales sur 24 heures d'ici 2050<br>Voitures : 55 %<br>Transports en commun : 19 %<br>Piétons : 15 %<br>Piétons : 11 %   |

| Activité n°      | Description                                      |                             | 2016<br>Point de départ de la modélisation | 2050<br>Scénario des activités planifiées (SAP) :<br>Densification de 60 % | 2030<br>Hypothèses, intrants et interventions nécessaires  | 2050<br>Hypothèses, intrants et interventions nécessaires   |
|------------------|--|-----------------------------|--|--|--|---|
| 28               | Zone sans voitures                               | Énergie de transport évitée | S.O.                                       | Néant  | Marché By et centre-ville d'Ottawa sans voitures; Wellington-Rideau, Sparks, Bank et campus de l'Université. d'Ottawa d'ici 2030 | Marché By et centre-ville d'Ottawa sans voitures; Wellington-Rideau, Sparks, Bank et campus de l'Université d'Ottawa. |
| 29               | Frais de congestion                              | Énergie de transport évitée | S.O.                                       | Néant  | Frais de congestion de 20 \$ appliqués au cœur du centre-ville entre 6 h et 10 h en semaine                                      | Frais de congestion de 20 \$ appliqués au cœur du centre-ville entre 6 h et 10 h en semaine                           |
| <b>Véhicules</b> |  |                             |  |  |  |   |
| 30               | Électrification du parc des véhicules municipaux | Combustible-basculement     | S.O.                                       | Néant  | Parc municipal : 60 % sans émission d'ici 2030 (à partir de 2025)  | Parc municipal : 100 % sans émission d'ici 2040 et dans les années suivantes  |

| Activité n°            | Description                                |                                      | 2016<br>Point de départ de la modélisation   | 2050<br>Scénario des activités planifiées (SAP) :<br>Densification de 60 %  | 2030<br>Hypothèses, intrants et interventions nécessaires  | 2050<br>Hypothèses, intrants et interventions nécessaires   |
|------------------------|--|--------------------------------------|--|---|--|---|
| 31                     | Électrification des voitures particulières | Combustible-basculement              | 150 véhicules électriques  | Les taux de consommation du carburant correspondent à la mise en œuvre de la norme d'économie moyenne de carburant des entreprises (EMCE) pour les véhicules légers. 24 530 VE (3,5 %) dans le parc des voitures particulières d'ici 2035; 44 549 VE (5,5 %) dans le parc des voitures particulières d'ici 2050; 4,2 % des nouveaux VUP sont des VE d'ici 2035. | Les VE constituent 90 % des ventes de véhicules neufs d'ici 2030.  | Les VE constituent 100 % des ventes de véhicules neufs d'ici 2040.  |
| 32                     | Autopartage/ coopératives automobiles      | Énergie de transport évitée          | Environ 170 autopartages offerts à Ottawa par Vrtucar et Zipcar  | Comparable à 2016   | Comparable à 2016  | Comparable à 2016   |
| 34                     | Gestion du stationnement                   | Énergie de transport évitée          | 1,5 \$ - 3,00 \$/heure   | Aucune variation  | Pas de stationnement hors rue à moins de 500 m du TLR; réduction de 50 % dans le centre-ville; doubler les tarifs de stationnement sur rue pendant les heures de pointe d'ici 2050; KVP : réduction de 15 % dans les zones correspondantes.  | Pas de stationnement hors rue à moins de 500 m du TLR; réduction de 50 % dans le centre-ville; doubler les tarifs de stationnement sur rue pendant les heures de pointe d'ici 2050; KVP : réduction de 15 % dans les zones correspondantes. |
| 35                     | Électrification des véhicules commerciaux  | Combustible-basculement              | S.O.   | Phases 1 et 2 des normes de carburant EPA pour les VUL (véhicules moyens et robustes)   | Les émissions de 40 % des camions lourds sont de zéro en 2030.   | Les émissions de 100 % des camions lourds sont de zéro en 2040.   |
| 40                     | Zones réservées aux VE                     | S.O.                                 | Néant  | Néant   | VE seulement dans le périmètre cerné par l'avenue Bronson, la rue Catherine et la promenade Reine-Élisabeth (canal Rideau) d'ici 2028. (Il s'agit du secteur dans lequel on applique des frais de congestion.)   | VE seulement dans le périmètre cerné par l'avenue Bronson, la rue Catherine et la promenade Reine-Élisabeth (canal Rideau) d'ici 2028. (Il s'agit du secteur dans lequel on applique des frais de congestion.)                              |
| <b>EAUX ET DÉCHETS</b> |  |                                      |  |   |  |   |
| <b>Déchets</b>         |  |                                      |  |   |  |   |
| 36                     | Feuilles et résidus de jardinage           |                                      | Aucune modélisation de l'énergie ou de la source d'émissions   | Aucune modélisation de l'énergie ou de la source d'émissions  | Toutes les feuilles et tous les résidus de jardinage sont gazéifiés après 2030; déplacement du gaz fossile.<br><br>Activité comprise dans l'activité 38.   | Toutes les feuilles et tous les résidus de jardinage sont gazéifiés après 2030; déplacement du gaz fossile.<br><br>Activité comprise dans l'activité 38   |
| 38                     | Réacheminement des déchets                 | Émissions de méthane évitées         | Réacheminement des déchets résidentiels en 2016 :<br>Papier : 78 %<br>Déchets organiques et de jardinage : 58 %<br>Plastique, métaux et verre : 65 % | Taux de réacheminement existant inchangé  | 98 % des matières organiques sont réacheminées d'ici 2024<br>Réalisation des cibles du réacheminement des déchets d'Ottawa d'ici 2030; hausse du réacheminement du papier à 98 %.<br>Cibles non résidentielles :<br>- Papier : 98 %<br>- Plastique, métaux et verre : 50 %<br>Acheminer tous les déchets organiques dans les digesteurs anaérobies.<br>Tous les déchets de jardinage et toutes les feuilles mortes sont compostés.<br>Les gaz DA et les gaz de remblais servent de GNR et remplacent la consommation du gaz naturel. | Garder les cibles de 2030.  |
| <b>Industrie</b>       |  |                                      |  |   |  |   |
| 37                     | Amélioration des procédés industriels      | Énergie électrique évitée            | 4 877 TJ   | Veiller à ce que les économies industrielles restent constantes.  | Veiller à ce que les économies industrielles restent constantes.   | Veiller à ce que les économies industrielles restent constantes.  |
| 41                     | Récupération de la chaleur résiduelle      | Énergie électrique et fossile évitée | S.O.   | S.O.  | 2030 : 700 TJ de chaleur perdue délogeant le gaz fossile   | 2050 : 1 600 TJ de chaleur perdue délogeant le gaz fossile  |

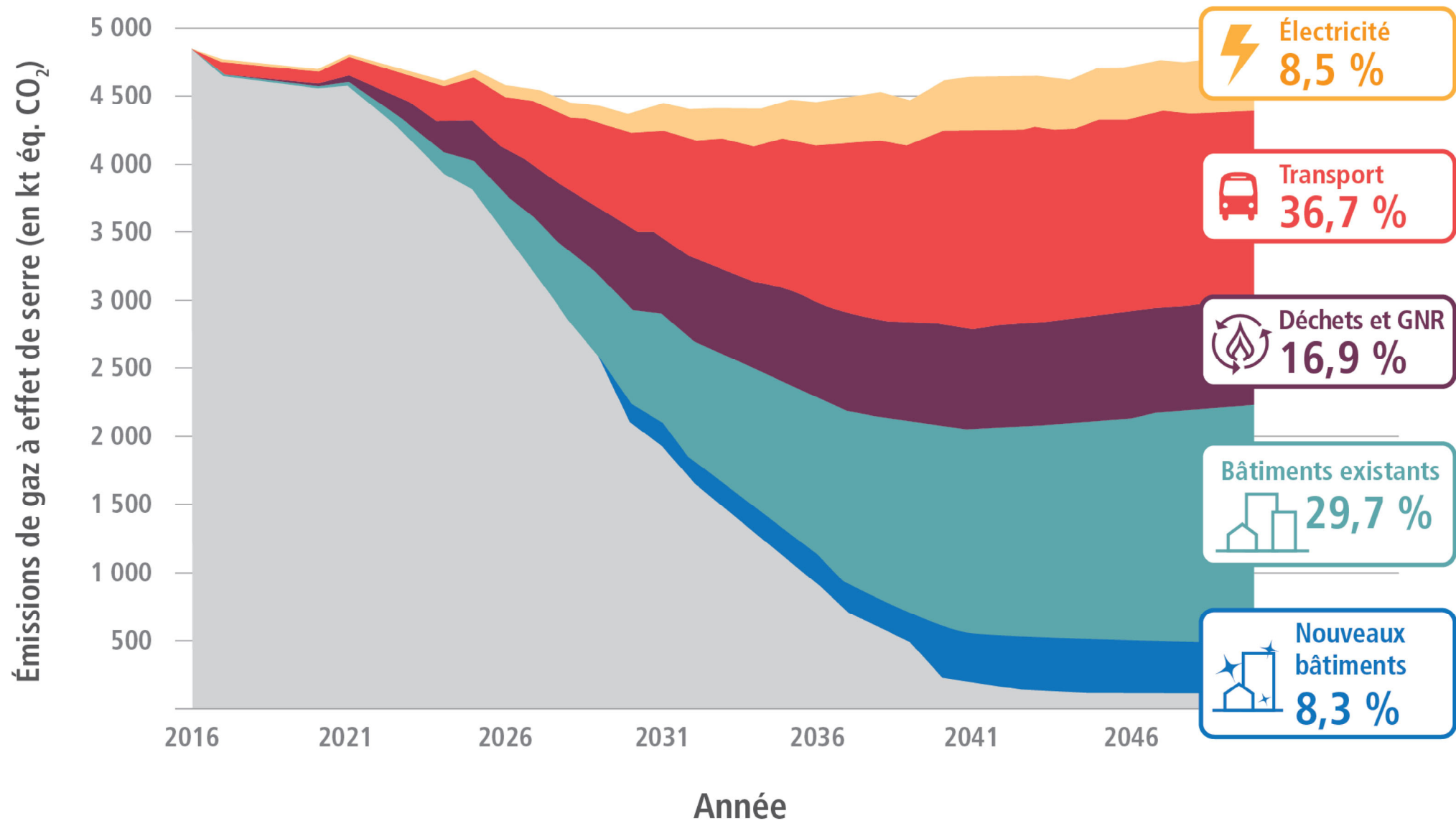


Figure 2 : Réduction totale nécessaire par secteurs des émissions de GES prévues pour l'ensemble de la collectivité afin de concrétiser le scénario de 100 % qui s'ajoute au scénario AP (2016-2050, les pourcentages de 2050 sont non cumulatifs)

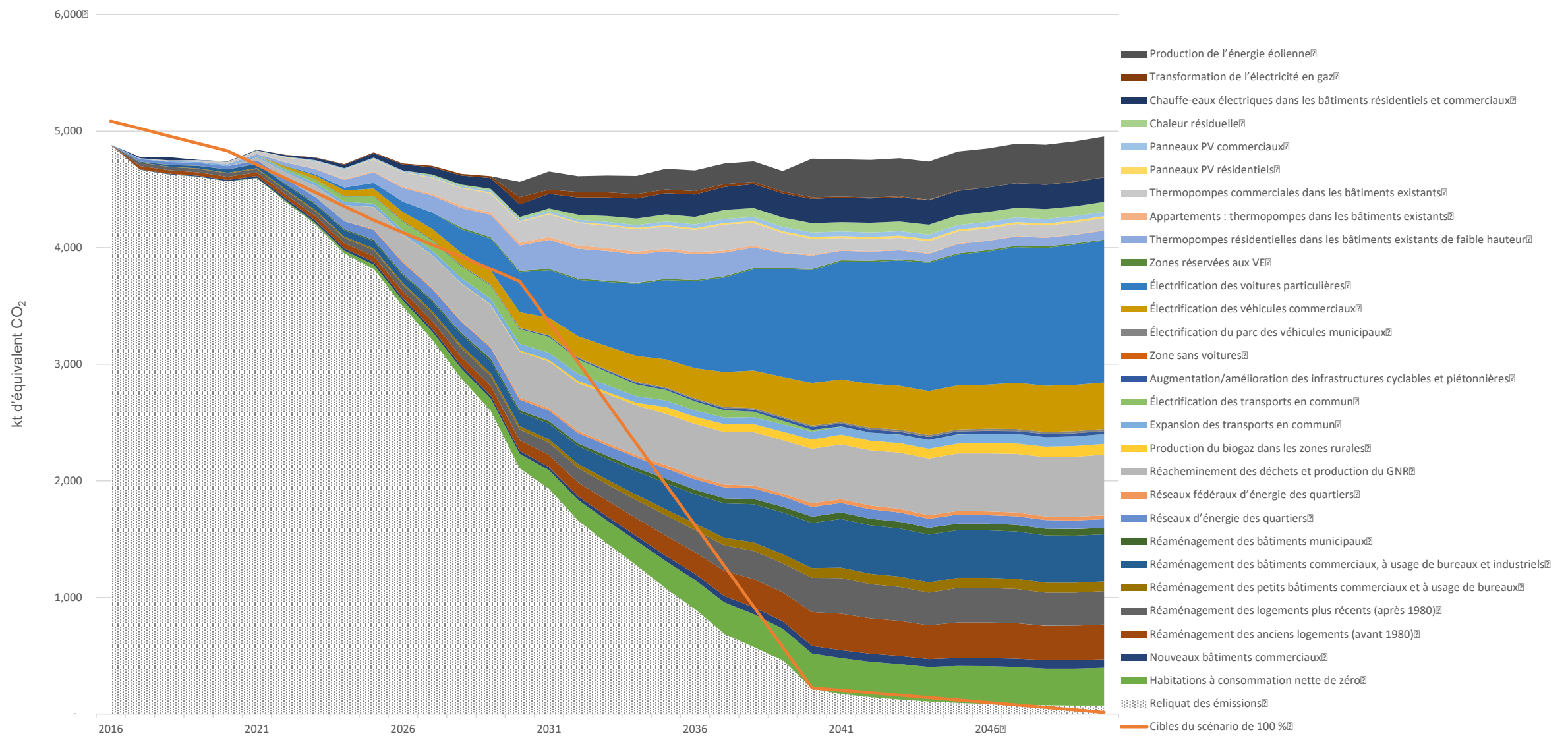


Figure 2 : Total des réductions projetées des émissions de GES prévues pour l'ensemble de la collectivité, par activité, 2016-2050